

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

DECISION
MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT

N° CS2021-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE - M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Vu les divers besoins en matière de logiciels dans le cadre du marché « Etude, fourniture, pose, mise en service d'une ligne de covoiturage dynamique Hé Léman » et la création du site internet PACTE Grand Genève en transition, il est nécessaire de diminuer les crédits de dépenses à l'article 2152 « installation de voirie » et d'augmenter les crédits de « concession et droits similaires » article 2051 du chapitre d'investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-020 : Installations de voirie	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

